

COMMUNIQUE CFTC DGFIP 75

COMPTE RENDU DU CTL SUR LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DES 13 ET 15 MAI 2020 :

Le plan de reprise d'activité de la DGFIP (PRA) fait l'objet d'une déclinaison sur la DRFIP Parisienne qui a été présenté les 13 et 15 mai dernier aux organisations syndicales (OS) à l'occasion d'un CTL élargi à toutes les OS.

Des documents de travail ont été soumis à l'appréciation des OS concernant chaque pôle. Ces documents ont vocation à devenir dans un bref délai autant de feuille de route pour la reprise d'activité des services.

Ainsi, ont été examinés les projets concernant : les services du PPR, le pôle Contrôle fiscal et Affaires juridiques, le pôle Secteur Public Local, le pôle Gestion publique Etat, ainsi que de la mission RPIE et pour finir le pôle Gestion fiscale et les questions RH.

Le PRA doit permettre d'éviter aux agents les risques d'exposition au virus en privilégiant les mesures de protection collective. Dans le contexte de reprise, des dispositions sont prises concernant la prévention des risques liées à l'organisation du travail et l'accueil du public avec la fourniture de protections individuelles et la mise en place d'une prestation de ménage complémentaire.

Ainsi, « les agents en situation de télétravail continueront à exercer leur activité selon ces modalités jusqu'à nouvel ordre. Les agents en situation d'« ASA » (agents dont la situation de fragilité a été confirmée par le médecin de prévention fragiles ou en garde d'enfants sans solution de garde ou de scolarisation) resteront dans cette position.

Par ailleurs, chaque chef de service a mené une réflexion sur **le nombre maximal d'agents qui pourra être accueilli en présentiel dans leurs services dans le respect de la distanciation sociale,**

Si les agents mobilisables excédaient cette capacité maximale, une rotation pourra être organisée afin que tous les agents non empêchés puissent participer aux missions.

Le respect des mesures barrières s'inscrit dans la durée, aussi la direction s'est équipée de dispositifs de protection (plaques de plexiglas) qui seront installées aux accueils et box de réception. De plus les sièges situés dans les zones d'attente seront retirés et des marquages au sol seront faits pour matérialiser les distances d'un mètre.

La reprise est constituée de 3 niveaux de missions devant être réalisés par le réseau :

- P1 missions prioritaires que nous connaissons avec le plan de poursuite de l'activité ;
- P2 missions à reprendre ;
- P3 reprise de toutes les missions.

Le calendrier du PRA pourra évoluer selon les directives nationales, notamment en matière de contrôle fiscal et de recouvrement, en fonction de l'évolution de la situation

sanitaire. Les modalités de pilotage de cette reprise progressive d'activité sont également présentées.

La difficulté des transports urbains et la configuration de certains locaux compliquent la gestion de la reprise entre une volumétrie des charges et une mobilisation de la force de travail.

Les organisations syndicales ont mis en avant, de manière pratique et concrète, tout ce qui n'était pas conforme aux principes, ainsi que les difficultés de mobiliser de façon excessive les agents en présentiel. S'agissant de la campagne IR, la reprise de l'accueil physique même sur rdv est prématurée car il ne pourra se faire qu'en faisant une sélection des usagers à recevoir et créera de l'incompréhension, voire de la violence de la part des usagers non reçus.

Pour la direction, les usagers connaissent une situation analogue auprès d'autres services publics CAF, pôle emploi, tout cela induit des règles sociales tacites.

Les OS déplorent la pénurie d'ordinateurs pour le télétravail et dénoncent la communication de certains responsables qui ne respectent pas toujours les instructions du directeur.

Enfin, même si la direction se veut rassurante les OS craignent que les chefs de services ne respectent pas les feuilles de routes pour rattraper les travaux ce qui n'est pas sans conséquences dans la situation pour les conditions de travail.

La direction souligne la volonté de nombreux agents de reprendre leurs activités et parfois le zèle de certains responsables de services qui ne correspond pas toujours aux consignes du directeur, un rappel des consignes sera réalisé.

Pour la CFTC DGFIP, dans cette période de mise en route du PRA, une vigilance particulière doit être exercée sur les nombreuses contraintes qui pèsent sur les agents. Par ailleurs, la CFTC DGFIP rappelle son opposition sur l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 portant sur les jours de congés et de RTT votée sans concertation avec les syndicats.

**La CFTC DGFIP reste à votre disposition
N'hésitez à nous faire parvenir vos questions !**

CONTACT PRESSE CFTC :
Mail : cftcparis@gmail.com